

INSCRIPTIONS - Année scolaire 2021 - 2022

Vous aimez la Musique ?

L'Ecole de Musique de Beaupréau-en-Mauges vous propose :

- **des cours d' EVEIL MUSICAL** pour les 6-7 ans
 - * Eveil au monde sonore et rythmique
 - * Jeux, auditions, productions instrumentales
 - * Chant
 - * Découverte des instruments
- **des cours de FORMATION MUSICALE** à partir de 8 ans
 - * Découverte du langage musical sous forme ludique
 - * Découverte des instruments
 - * Ecoute, chant
 - * Jeux musicaux

- **des cours d' INSTRUMENTS** : à partir de 7 ans

Bois : flûte à bec - flûte traversière - clarinette - saxophone

Cuivres : trompette - cor - trombone - tuba

Cordes frottées : violon - alto - violoncelle

Cordes pincées : guitare classique - guitare électrique (après 4 ans de guitare classique) - guitare basse

Claviers/percussions : piano - accordéon - batterie - percussions

- **des ENSEMBLES et GROUPES** :

Chorales enfants - chorales adultes - orchestre de jeunes musiciens - ensemble cuivres - musique traditionnelle et folk - ensemble flûte à bec - orchestre à vents - ensemble à cordes - groupe musique actuelle

Les cours de musique sont donnés dans les communes déléguées : Andrezé, Beaupréau, La Chapelle du Genêt, Gesté, Jallais, La Jubaudière, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, St Philbert-en-Mauges, Villedieu la Blouère.

➤ **EVEIL MUSICAL - FORMATION MUSICALE**

Une attention toute particulière est donnée à l'organisation et à la pédagogie de ces cours. La formation musicale est obligatoire pour la pratique de l'instrument.

Afin de parfaire l'éducation musicale, le chant choral est gratuit pour les enfants inscrits en formation musicale.

INSTRUMENTS

Les cours d'instruments sont accessibles :

- ✓ immédiatement en cas de places disponibles.
- ✓ après une année d'éveil.
- ✓ pour les instruments (guitare, piano et percussions) après une année de formation musicale.
- ✓ pour les adultes selon les places disponibles

L'élève doit obligatoirement disposer d'un instrument pour s'y entraîner tous les jours (voir paragraphe « Prêt instrument »)

PRET D'INSTRUMENT GRATUIT

Dans la limite du parc, propriété de l'Ecole de Musique, les instruments seront prêtés gratuitement (voir modalités au verso).

Les instruments pourront être loués dès la 2^{ème} année en fonction de leur disponibilité (voir modalités au verso).

Un forfait sera demandé pour la prise en charge de la révision de l'instrument par un professionnel agréé (voir modalités au verso).

REDUCTIONS

Il sera consenti un abattement aux familles ayant plusieurs enfants inscrits en cours individuel d'instrument (voir modalités au verso).

DROIT D'INSCRIPTION et ANNULATION

- En cas d'annulation d'une inscription avant la date du 6 Septembre 2021 un droit d'inscription de 30 € sera conservé et facturer par l'école de musique (sauf cas de force majeure).
- En cas d'abandon des cours pendant l'année scolaire, les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire (sauf cas de force majeure).
- Dans l'un ou l'autre des cas un courrier ou un mail devra être adressé au Directeur de l'école de musique.

REGLEMENT

- Le solde sera payable en 1 fois (octobre) ou en 3 fois (octobre, janvier, mars) à réception de la facture envoyé par le secrétariat
- Mode de paiement privilégié : règlement à distance via l'extranet de l'école de musique
- Autres paiements acceptés : chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, chèques vacances ou E.Pass jeunes
- Chaque élève devra se procurer les manuels et fournitures diverses demandés par les professeurs.
- En cas d'achats groupés par l'école de musique, le règlement des fournitures, partitions et livrets

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école de musique est à votre disposition sur simple demande au secrétariat.



**Les jours, lieux et horaires des cours
seront consultables à partir du
vendredi 3 septembre 2021**

AUCUN COURRIER
ne vous sera envoyé

⇒ en ligne sur le site internet : www.beaupreaudenmauges.fr

⇒ affichage à l'Ecole de Musique - Centre Culturel de la Loge à Beaupréau

- ♦ **Permanences avec les professeurs d'instrument du 6 septembre au 10 septembre 2021.**
- ♦ **Reprise des cours à partir du lundi 13 septembre 2021.**

TARIFS - Année scolaire 2021/2022

Communes de Mauges Communauté : Beaupréau-en-Mauges - Chemillé-en-Anjou - Mauges-sur-Loire Montrevault-sur-Èvre - Orée-d'Anjou - Sèvremoine	Mauges Communauté		Hors Mauges Communauté		
	enfants et étudiants - 25 ans	adultes	enfants et étudiants - 25 ans	adultes	
1 ^{ère} année d'inscription à l'école de musique : Eveil musical ou Formation musicale 1 ^{ère} année	<i>Cours collectifs 1 h/semaine</i>	87 €	-	140 €	-
A partir de la 2 ^{ème} année d'inscription à l'école de musique : Formation musicale		97 €	-	152 €	-
Cours d'instrument 1 ^{ère} année inscription :	30 mn/semaine	199 €	463 €	331 €	494 €
Cours d'instrument à partir de la 2 ^{ème} année inscription :	30 mn/semaine			230 €	
Cours d'instrument conseillé à partir de la 7 ^{ème} année inscription:	45 mn/semaine	339 €	695 €	513 €	745 €
Chant choral / Ensemble / Orchestre - (GRATUIT si autre activité)		55 €	80 €	72 €	92 €

DROITS DE S.E.A.M.

(Société des Editeurs et Auteurs de Musique)

Pour les élèves inscrits en instrument : 5 €

TARIFS PREFERENTIELS

Réduction de 50% la 1^{ère} année pour les cours de :
COR - TROMBONE - TROMPETTE -
TUBA - VIOLONCELLE - FLUTE A BEC

LOCATION D'INSTRUMENT

dans la limite des disponibilités

↳ à partir de la 2^{ème} année

↳ à partir de la 3^{ème} année pour les Cor - Trompette
↳ à partir de la 4^{ème} année pour les Trombone - Tuba

62 € par trimestre / 186 € par an
+ Forfait révision de l'instrument : 35 € / an

PRÊT GRATUIT D'UN INSTRUMENT

- ↳ Les 3 premières années pour les TROMBONE - TUBA
- ↳ Les 2 premières années pour les COR - TROMPETTE
- ↳ La première année pour les autres instruments
dans la limite des disponibilités
Ne sont pas prêtés guitare, piano et percussions
- ↳ Forfait révision de l'instrument : 35 € / an

REDUCTIONS

Pour le 2^{ème} enfant inscrit en cours
individuel d'instrument 45 €

Pour le 3^{ème} enfant inscrit en cours
individuel d'instrument..... 65 €

Pour le 4^{ème} enfant inscrit en cours
individuel d'instrument..... 105 €